

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 23 juillet 2018

Présents : Claude Vignon, Jean Vignon, Lionel Dusserre, Giovanni Caddedu, Virginie Dal Pra, Jean-Yves Wiss, Jean-Christophe Dye

Excusé : Philippe Desfeux, Andrée Séquier, Laurent Benoit, Gilles Breton

Délibérations du conseil

→ Le maire explique que le conseil se réunit exceptionnellement ce jour pour délibérer sur le projet de cession de la station-service située sur la commune.

En effet, le maire rappelle que la station-service intercommunale appartenant à la CCRV mais située sur la commune est en vente. De ce fait, un avis d'appel ouvert à candidatures a été publié le 11 juin 2018 et se clôturant le 13 juillet 2018 à 12h. À l'issue de cet avis d'appel, deux offres ont été déposées. L'ouverture des plis s'est déroulée le 16 juillet en présence des élus référents de la CCRV et de St Martin.

Les deux entreprises ayant déposé une offre sont :

- Comptoir Energie
- Combet Energie

Le maire informe que les offres ont été jugées sur deux critères de notation ; 50% sur le prix et 50% sur la valeur technique proposée par le candidat. Suite à l'ouverture des plis, chaque offre a été évaluée selon les critères de jugement, pour conclure à un classement de ces deux candidats.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note finale est Comptoir Energie.

L'ensemble du conseil approuve la cession de la station-service à l'entreprise Comptoir Energie.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition d'un terrain à Tourtre par Mr Onal pour un montant de 3 000€.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

→ Le maire relate la réunion organisée par la CCRV concernant l'eau et l'assainissement. En effet, la compétence eau et assainissement de toutes les communes doit être transférée vers une compétence intercommunale portée par la CCRV. Or la transmission de la compétence eau a été repoussée à 2026 et celle de l'assainissement à 2020. Cette fusion reste en attente car un projet de loi est en cours afin de déterminer si la compétence assainissement pourrait être séparable entre un assainissement collectif et non collectif. Il convient donc d'attendre que ce projet de loi soit adopté pour savoir si ce transfert de compétence aura lieu d'ici 2020 ou 2026.

Le maire rappelle que la commune de St Martin a été totalement opposée à cette fusion car une uniformisation de cette compétence entre toutes les communes qui ont chacune leur propre gestion, restera compliquée à mettre en œuvre.

Tour de table

Giovanni Cadeddu rapporte la rencontre qui a eu lieu pour l'inscription de 3 sites de la commune au Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDESI). Ce rendez-vous s'est déroulé en présence de Laurent Benoit, Philippe Desfeux et des techniciens spéléologues.

En effet, le comité départemental de spéléologie souhaiterait y inscrire 3 cavités ; Gour-Fumant, Pot du Loup et la grotte de la Cheminée. Ces lieux deviendront alors officiellement des sites touristiques avec dès lors des aménagements à réaliser comme un chemin d'accès inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), création de parkings et de panneaux d'informations. Il convient également de rencontrer en premier lieu, les propriétaires des parcelles concernées puis tous les acteurs locaux intervenant sur ces domaines, c'est-à-dire l'Office Nationale des Forêts et l'ACCA.

Une prochaine réunion sera prochainement programmée.

Giovanni s'est rendu à l'Auberge de Roybon pour constater la vitesse excessive à laquelle roule les véhicules empruntant le chemin devant l'établissement. Il explique que le problème décrit par les propriétaires est justifié, il estime donc que des aménagements sont à réaliser pour sécuriser cette partie de chemin. Il est envisagé de poser des ralentisseurs amovibles en début et fin de la partie goudronnée avec en plus l'installation de jardinières aux extrémités de ceux-ci pour empêcher leur contournement. Un panneau de limitation de vitesse pourrait également être implanté.

Jean Vignon souhaiterait qu'un panneau de voie sans issue soit installée sur la chemin du Château Chêne Vert au Briac.

Giovanni Cadeddu et Gilles Breton s'interrogent sur la possibilité d'aménager le belvédère des grands Goulets aux Barraques. Ils proposent une sécurisation de l'espace par le PNRV et l'entretien du site par Chemins de Rencontre. Il conviendrait dans un premier temps de rencontrer les propriétaires des lieux. Une réflexion est à mener sur ce sujet.

Jean-Yves Wiss informe que le « pot de bienvenue » pour les estivants a de bons retours, le Comité des fêtes est satisfait. Il n'en est pas de même pour le tournoi de boules qui a eu lieu le 22 juillet car peu de personnes étaient présentes.

Il annonce que la première réunion pour le centenaire 14-18 aura lieu le 10 septembre à St Martin, cette rencontre permettra de finaliser toutes les manifestations organisées pour l'occasion.

Il rappelle au conseil que l'inauguration de la table d'orientation du belvédère d'Herbouilly aura lieu le vendredi 27 juillet à 18h.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 30 juillet 2018 à 20h30

Secrétaire de séance : Jean Vignon